

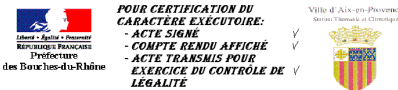


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-359**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137727-AU-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RAPPORT POUR INFORMATION - DISPOSITIF D'ANIMATION PERISCOLAIRE DU
MERCREDI**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Activités Péri-scolaires

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : RAPPORT POUR INFORMATION - DISPOSITIF D'ANIMATION PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a adopté la nouvelle répartition des temps scolaires lors du Conseil Municipal du 12 Mars 2018 par délibération N° DL 2018.125 faisant suite à une large consultation qui s'est déroulée durant le 1er trimestre 2018 auprès des familles et des conseils d'écoles de la ville sur leurs attentes pour le mercredi matin.

Pour mémoire, les résultats de cette consultation ont montré que :

- 79 % des parents souhaitent que leur(s) enfant(s) reste(nt) en famille ou pratique(nt) des activités sportives, culturelles, associatives, qu'elles gèrent directement,
- 17 % des parents souhaitaient rester à une semaine scolaire de 4 jours et demi,
- 4 % des parents recherchent pour le mercredi matin des solutions de type soutien ou accompagnement scolaire organisé par la Ville

Cette consultation a fait donc apparaître une attente d'une partie des familles de dispositifs organisés le mercredi matin ou le mercredi toute la journée, accessibles financièrement et sécurisés.

La ville d'Aix-en-Provence manifeste également une volonté forte de maintenir son action dans le cadre du Plan Éducatif de Territoire (PEdT) cosigné avec le Ministère de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales et souscrit aux principes d'alléger les rythmes journaliers des écoliers tout en favorisant leur réussite scolaire.

Par ailleurs, le Ministre de l'Éducation Nationale, M. Jean Michel BLANQUER a exprimé au cours de l'année sa volonté de développer en lien avec les Ministères de la Culture et des Sports ainsi qu'avec les Caisses d'Allocations Familiales *"un plan mercredi ; une ambition éducative pour tous les enfants, afin que tous les mercredis de France soient riches en activités sportives et culturelles de qualité"*.

Une première information diffusée le 20 juin 2018, précise les intentions gouvernementales du Plan mercredi, *« qui doit permettre de repenser les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite. »*

Il est aussi annoncé que le gouvernement mettra en place dès le mois de juillet un site dédié qui viendra en appui aux collectivités qui souhaitent mettre en place un Plan mercredi avec des informations pratiques, des conseils méthodologiques et des ressources pédagogiques.

Le projet du gouvernement s'articule autour de 2 axes :

- un environnement réglementaire facilitateur et adapté avec un périmètre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires clarifié ;
- un taux d'encadrement adapté pour les accueils périscolaires.

Il précise que des financements supplémentaires seront apportés, via la prestation versée par la Caf aux collectivités qui sera majorée.

Considérant :

- les attentes exprimées par les familles lors de la consultation organisée en début d'année,
- la politique volontariste déjà engagée par la ville en matière éducative, péri et extra scolaire qui se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs (POIVRE, Réussite éducative...), le soutien à de nombreuses initiatives associatives en matière d'accueils de loisirs, d'actions sportives et culturelles ou la participation active à des plans nationaux comme les Plans des Enseignements Artistiques et culturels en direction des scolaires,
- les intentions manifestées par le gouvernement en matière périscolaire mais qui doivent encore être précisées durant l'été,

Il est proposé :

- de répondre aux attentes des familles concernant la réussite scolaire et éducative des enfants en respectant leurs rythmes,
- de poursuivre les partenariats déjà existants avec l'Éducation Nationale, les centres sociaux, les associations culturelles et sportives,
- de pérenniser les dispositifs existants (accompagnement scolaire, réussite éducative en intégrant les ateliers "coups de pouce" (CLA, CLÉ, CLÉM) dès la rentrée 2018-2019 le mercredi selon des modalités à définir,

- de capitaliser les acquis de la réforme soulignés par les travaux de la Commission d'Observation des Rythmes Scolaires (CORS),
- d'assembler ces actions le Mercredi,
- d'élaborer un Plan Éducatif de Territoire qui reprenne l'ensemble de ces éléments avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales,
- une fois les éléments précisés par l'état et la CAF, de présenter un dispositif qui intégrera l'ensemble de ces éléments,
- de rechercher les solutions de mutualisations de dispositifs pour maîtriser les coûts, d'obtenir les financements proposés par l'État et de faire appel au mécénat sur le volet accompagnement et réussite scolaire.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 18 juillet 2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»